



## CHARTE « TERRA GERS® »

### ***Les objectifs***

Le Comité Départemental du Tourisme et des Loisirs du Gers, en partenariat avec les filières du tourisme gersois, souhaite développer des actions de promotion et de communication sur le thème du tourisme durable, en déclinaison de l'Agenda 21 départemental.

L'objectif est de rendre lisible une offre qualifiée répondant aux attentes d'un profil de clientèle sensible aux valeurs du développement durable, y compris pour sa consommation touristique.

### ***La démarche***

Terra Gers® est une marque déposée, propriété du Comité Départemental du Tourisme du Gers en Gascogne.

Elle organise la visibilité des savoirs-faire gersois en matière de développement durable (hébergement, restauration, produits locaux, événementiel).

Terra Gers® met en avant les réseaux organisés qui proposent des vacances qui répondent à des critères de développement durable, de respect de l'environnement et de la nature, à des valeurs d'échange et de solidarité.

Le Comité Départemental du Tourisme et des loisirs du Gers a pour mission d'animer une offre « Terra Gers® » et met en œuvre les outils de promotion et de communication.

Il sélectionne les prestataires dans le cadre de critères et d'une procédure de sélection définis, s'appuyant sur les démarches de qualification, de certification liées au tourisme et au développement durable.

L'engagement au club « Terra Gers® » est une démarche volontaire.

La mise en réseau entre les prestataires du club «Terra Gers®», son animation, l'engagement des professionnels adhérents sont les principaux vecteurs de développement du club, afin de générer un flux de visiteurs séjournant dans le département, avec une consommation plus responsable.

C'est également pour les professionnels adhérents le choix de s'engager collectivement dans une démarche de progrès.

-----  
Cette charte est issue d'un travail réalisé en commun entre le Comité Départemental du Tourisme et des Loisirs du Gers, et des acteurs du tourisme gersois ayant adopté une démarche de développement durable dans leur domaine.

**Le prestataire désirant adhérer au club «Terra Gers®» doit être engagé dans une démarche qualité (classement, label, certification ...).**

**Les critères de sélection ont été définis à partir de chartes existantes dans le domaine du développement durable (Eco label européen, Clef Verte, Ecogîtes®, Clévacances environnement, Accueil Paysan, Tables du Gers®, Bistrots de Pays, certification bio, Slow Food, Association pour le Tourisme Equitable et Solidaire...) et correspondent à un niveau de qualification requis pour l'adhésion à ce club.**

**Le prestataire producteur ne doit en aucun cas utiliser des organismes génétiquement modifiés dans sa production.**

La charte d'adhésion au club «Terra Gers® » engage le prestataire signataire à prendre en compte et à développer des actions dans les domaines suivants :

#### **L'économie territoriale :**

En matière de produits d'alimentation et de produits frais, le prestataire privilégie les filières courtes et les achats de produits locaux et/ou bio.

#### **L'environnement :**

##### **Le bâti :**

Pour les prestataires accueillant du public, le site doit être traditionnel et doit refléter l'identité du département du Gers.

Il ne doit présenter aucune nuisance (sonore, olfactive, visuelle).

Le bâtiment est construit de préférence avec des matériaux locaux et sains, respectueux de l'environnement.

Le bâtiment doit présenter une isolation thermique et phonique, et posséder un système de chauffage adapté, économe et performant.

L'environnement paysager doit être constitué d'espèces locales nécessitant peu d'entretien.

##### **Economie d'énergie :**

Des économies d'énergie sont réalisées grâce à l'utilisation d'ampoules à

basse tension et l'installation d'une minuterie dans les locaux communs (toilettes, hall, couloirs ...).

Gestion de l'eau :

Le prestataire est engagé dans des actions d'économie de l'eau : récupération de l'eau de pluie, aménagement paysager avec des plantes nécessitant peu d'eau, arrosage goutte à goutte, assainissement respectueux de l'environnement ...

Gestion des déchets :

Un système de collecte et de tri des emballages est mis à la disposition du personnel et de la clientèle accueillie sur le site.

Le prestataire est engagé dans des actions de réduction des déchets dans son fonctionnement (limite des emballages, utilisation papier recto/verso, correspondance électronique, pas d'utilisation de produits jetables ...).

Achats responsables :

Le prestataire utilise des produits d'entretien et de nettoyage écologiques. Il achète de préférence des biens d'équipement économes en énergie.

### **La solidarité sociale :**

Une information sur les modes d'accès au site doit être précisée sur les supports de communication (internet, brochure), privilégier dans la mesure du possible les transports en commun et autres services ou mode de transport à la demande.

Le site accueille les personnes à mobilité réduite et doit tendre vers la labellisation Tourisme et Handicap.

### **La composante éducative :**

Des actions de sensibilisation sont menées auprès du personnel et de la clientèle.

Le salarié bénéficie de formations adaptées dans le cadre de son parcours professionnel.

Pour plus d'information : contacter le CDTL

E mail. [amenagement@tourisme-gers.com](mailto:amenagement@tourisme-gers.com)

Tél. + 33 (0)5 62 05 95 95